



Girard Raoul

Les Panama papers et Fribourg

Cosignataires : ---

Date de dépôt : 19.04.16

DFIN

Dépôt

Il y a quelques jours maintenant éclatait l'affaire dite des « Panama papers ». Cette affaire a dévoilé au grand public l'industrie mondiale des sociétés offshore. Si ces sociétés et leurs mécanismes ne sont pas illégaux en soi, il apparaît incontestable que bon nombre d'entre elles sont créées à des fins d'évasion fiscale. Et l'évasion fiscale, quant à elle, est bien sûr totalement illégale.

On peut constater dès lors que certains pouvoirs publics, en Suisse ou ailleurs, souhaitent donner des suites à ces révélations. Pour certains, il s'agit de faire la lumière sur certaines pratiques d'établissements bancaires ou d'études d'avocats, pour d'autres d'envisager de lever une manne fiscale non négligeable.

A partir de là, nous posons au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Le Conseil d'Etat envisage-t-il de donner des suites à l'affaire des « Panama papers » ? En d'autres termes, le Conseil d'Etat a-t-il notamment prévu d'analyser les listes rendues publiques pour y déceler d'éventuels cas fribourgeois ?
2. Si des cas fribourgeois allaient être avérés dans cette affaire, quelles suites donnerait le Conseil d'Etat ? Compte-t-il dénoncer ces faits au Ministère public et encourager l'ouverture de procédures pénales ?
3. Le Conseil d'Etat étant présent au Conseil d'administration de la BCF, il est un bon observateur du monde bancaire dans son ensemble. Etait-il au courant de cette pratique dans certains établissements bancaires ?
4. Le Conseiller fédéral en charge des finances a publiquement soutenu le principe des sociétés offshore pour certaines personnes fortunées. Le Conseil d'Etat partage-t-il cette opinion ?

—